

Le contrôle fiscal en chiffres

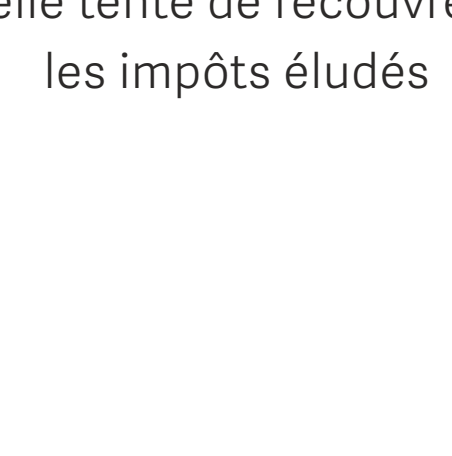
Le prélèvement des impôts et taxes permet chaque année à l'Etat et aux collectivités locales d'honorer leurs dépenses et de servir l'intérêt général.

Pourtant, que ce soit par oubli ou de manière délibérée, des milliers de professionnels ne remplissent pas leurs devoirs fiscaux. Pour éviter de telles fraudes ou erreurs, l'Etat peut compter sur la direction générale des Finances publiques (ou DGFIP) et ses agents.

La mission de la DGFIP

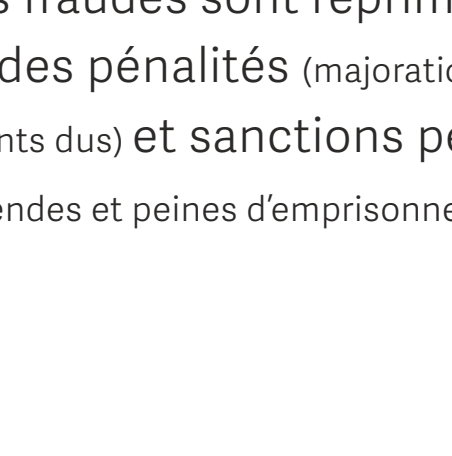
La DGFIP est une direction de l'administration publique centrale, attachée au ministère de l'Economie et des Finances. Elle gère la fiscalité qui s'impose aux entreprises et aux particuliers. Elle en définit les règles juridiques, en assure le contrôle et le recouvrement, et en instruit les contentieux fiscaux au travers de ses différentes directions.

Pour la DGFIP, le contrôle présente trois objectifs : ⁽¹⁾



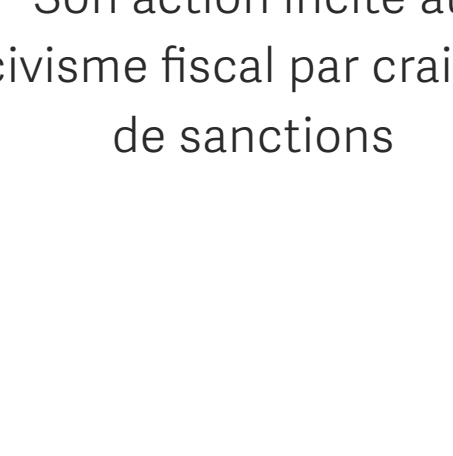
Budgétaire

elle tente de recouvrer les impôts éludés



Répressif

les fraudes sont réprimées par des pénalités (majorations des montants dus) et sanctions pénales (amendes et peines d'emprisonnement)



Dissuasif

Son action incite au civisme fiscal par crainte de sanctions

L'intervalle moyen du contrôle fiscal en entreprise : ⁽²⁾

4 ANS

pour les très grandes entreprises

7 ANS

pour les grandes entreprises

La fréquence de contrôle est beaucoup plus variable pour les PME.

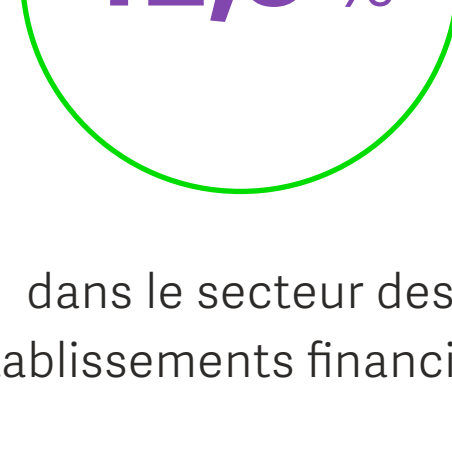
Le top 3 des secteurs contrôlés par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales

(s'occupant des plus grandes entreprises) : ⁽³⁾



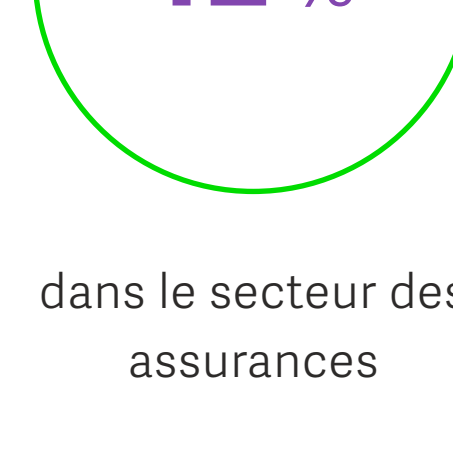
13,8 %

dans le secteur pharmaceutique, de la chimie et du pétrole



12,5 %

dans le secteur des établissements financiers



12 %

dans le secteur des assurances

La fraude fiscale (particuliers et professionnels confondus)⁽⁴⁾, est difficile à estimer. Elle s'élèverait à :

entre 30 et 60 milliards

pour la Commission d'enquête du Sénat en 2012

160 milliards

pour l'Union européenne en 2014

entre 60 et 80 milliards

pour le syndicat Solidaires-finances publiques en 2015

Des entreprises françaises de plus en plus nombreuses en règle

Si le syndicat Solidaires-Finances Publiques estime que 20% des recettes fiscales brutes de l'Hexagone sont perdues à cause de la fraude, les entreprises françaises étaient, en grande majorité, en règle en 2016 :

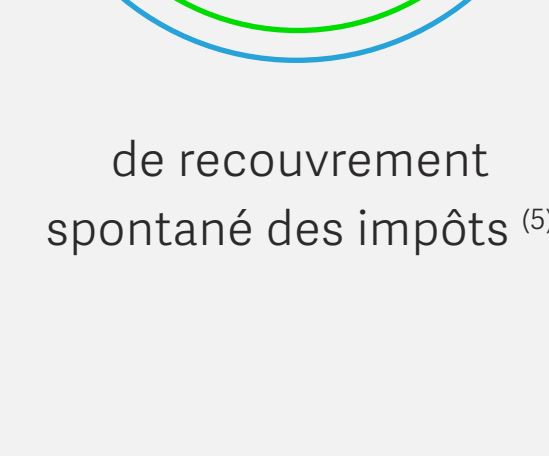
2 097 619

étaient soumises à l'impôt sur les sociétés, contre 2 020 532 en 2015 ⁽⁵⁾



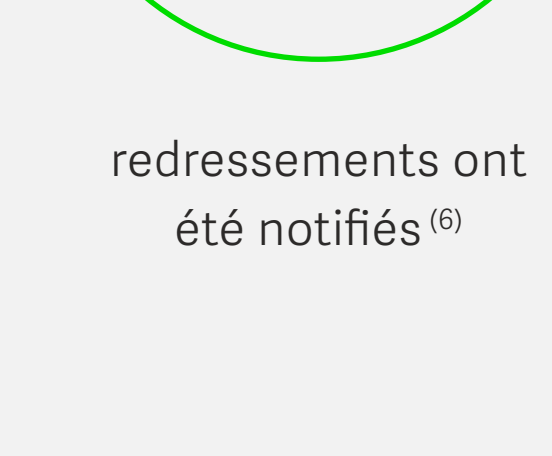
95,22 %

ont respecté leurs obligations déclaratives ⁽⁶⁾



98,24 %

de recouvrement spontané des impôts ⁽⁶⁾



56 551

redressements ont été notifiés ⁽⁶⁾

Les différents types de contrôles

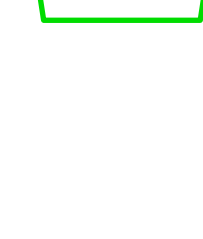
Le contrôle sur pièce

C'est l'examen critique des déclarations, **réalisé à distance par l'administration**, à l'aide des renseignements et documents figurant dans les différents dossiers qu'elle détient. Dans ce cas, l'entreprise n'en est pas informée, sauf si l'administration constate des anomalies pour lesquelles elle adresse une proposition de rectification.



171 356

contrôles sur pièces des professionnels ont été effectués en 2016 ⁽⁷⁾



La vérification de comptabilité

Elle permet à l'administration de vérifier la cohérence et la sincérité des écritures comptables, en les confrontant aux déclarations effectuées par les contribuables. Elle peut par exemple prendre la forme d'un **examen, sur place**, de la comptabilité.



45 314

vérifications de comptabilité ont été faites en 2016 ⁽⁷⁾

Les actions de la DGFIP en chiffres

En cas d'erreur ou de fraude de l'entreprise, et selon leur gravité, la DGFIP dispose de différents outils pour ses opérations de relance.

Les mesures de la DGFIP⁽⁸⁾



En plus de l'efficacité croissante de l'administration au fur et à mesure des années, l'Etat français et l'Union européenne ont décidé de mettre en place des procédures d'échanges de données pour recouper les informations et cibler plus rapidement les anomalies. Il devient donc de plus en plus difficile pour les entreprises fraudeuses d'échapper à la vigilance de la DGFIP.

Concernant les véritables oublis, sachez que 2 001 demandes gracieuses concernant l'impôt sur les sociétés et d'autres impôts directs d'Etat ont été acceptées en 2016. En cas d'erreur involontaire due à un contexte ou à un évènement exceptionnel, une entreprise peut donc compter sur l'indulgence de l'administration en prouvant sa bonne foi.

Sécurisez votre comptabilité grâce aux solutions Sage pour un contrôle fiscal serein <http://www.sage.fr/fr/contrôle-fiscal-serein-comptabilité>

SOURCES

¹ Direction générale des Finances publiques, *Rapport d'activité 2016*.

² La Lettre Mensuelle des Affaires, *Comment se déclenchent les contrôles fiscaux ?*, Juin 2016.

³ DVNI, *Infographie : Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI)*, 2015.

⁴ Classe Éco, *Sans fraude fiscale, pas de déficit public ?*, 20 février 2017.

⁵⁻⁷⁻⁸ Direction générale des Finances publiques, *Cahier Statistique 2016*.

⁶ Altareas, *Défaillances d'entreprises en France : 4e trimestre 2016 et bilan annuel 2016*.

sage